

## Projet pilote pour la garde de poules en milieu urbain à la Ville de Saint-Constant

**Saint-Constant, le 19 juin 2020** – La Ville de Saint-Constant est heureuse d’annoncer la mise en place d’un **projet pilote permettant à 70 ménages constants d’avoir un poulailler dans leur cour**. Cette tendance d’aménagement gagne en popularité depuis quelques années.



« Après avoir reçu, par le biais de nos médias sociaux et de notre portail citoyen BCITI, plusieurs demandes à ce sujet, nous avons pris la décision de proposer un projet de règlement concernant la garde de poules en milieu urbain. Par le passé, le règlement n° 1016-16 relatif aux animaux ne permettait les poules qu’en zone agricole. Avec la crise actuelle, les gens s’intéressent de plus en plus à l’agriculture urbaine pour être autonomes face à leur alimentation, nous espérons que ce projet pilote sera concluant et qu’il plaira aux citoyens participants », mentionne le maire de Saint-Constant, Jean-Claude Boyer.

Pour être admissibles, au projet pilote, les personnes intéressées doivent consulter le [projet de règlement n° 1660-20](#) afin d’en connaître les modalités à respecter. En voici quelques-unes :

- Minimum de deux poules et maximum de trois sont autorisées sur un terrain dont la superficie est inférieure à 3 000 m<sup>2</sup>;
- Deux poules au minimum et six poules au maximum sont autorisées sur un terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3 000 m<sup>2</sup>;
- La garde de coq est prohibée;
- Un seul abri destiné à recevoir des poules est autorisé par terrain;
- Celui-ci doit être équipé pour assurer le confort des animaux et leur sécurité toute l’année;
- L’abri doit être constitué obligatoirement d’un poulailler et d’une volière;
- La vente d’œufs, de viande ou d’autres produits dérivés de cette activité est prohibée.

Pour connaître toutes les consignes, visitez l’onglet « [Garde de poules en milieu urbain](#) » de la section « [Règlements municipaux](#) » de notre site Web. Des guides informatifs s’y trouvent également.

**[L’inscription au projet pilote doit se faire en ligne à compter du 29 juin dès 13 h. Une carte citoyenne est obligatoire pour l’inscription.](#)** Les personnes sélectionnées seront informées des suites du projet.

Pour toute autre question sur les poules urbaines, communiquez avec le Service de l’aménagement du territoire et développement économique par courriel au [urbanisme@saint-constant.ca](mailto:urbanisme@saint-constant.ca) ou par téléphone au 450 638-2010, poste 7410.